

Que la Chambre constate les difficultés auxquelles font face les handicapés dans les immeubles du Parlement et qu'elle demande instamment aux autorités compétentes de faire une étude de ces locaux en vue de proposer des améliorations.

La Chambre a adopté la motion. Dans mon préambule je disais, comme on peut le lire à la page 1676 du hansard:

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai invité à la Chambre des communes un groupe d'handicapés de Colombie-Britannique. A ceux qui étaient en chaise roulante, il a tout d'abord été impossible d'entrer dans l'édifice. Par la suite, ils ont réussi à entrer par une porte de côté qui a dû être déverrouillée pour l'occasion. Puis, pendant un moment, ils ont été bloqués à l'entrée de la salle à manger du Parlement—nous avons dû les porter pour descendre les marches.

Enfin, ils n'ont pas tous pu entrer à la Chambre des communes bien que sept ou huit d'entre eux seulement soient en chaise roulante. Les escaliers de marbre sont dangereux quand il faut transporter des gens et la situation est vraiment scandaleuse.

J'ai ensuite présenté la motion. J'ai en main un rapport daté du 7 décembre 1979 du gestionnaire des immeubles du ministère des Travaux publics, M. R. A. Hill, au sujet d'aménagement permettant aux handicapés d'avoir accès aux édifices du Parlement. Je suis très heureux d'avoir reçu ce rapport et d'informer la Chambre qu'un grand nombre d'inconvénients dénoncés par la Chambre ont été corrigés, entre autres, les quatre suivants.

D'ici le 31 mai 1980, il sera possible de construire ou tout au moins de rénover l'entrée de l'édifice principale, sous la Tour de la Paix, l'entrée du restaurant sera modifiée au cours de l'intersession de l'été 1980, et on a fini de construire la nouvelle entrée de l'édifice de l'ouest en décembre dernier. En fait, madame le Président, le soir même où le gouvernement est tombé, je suis également tombé dans cette entrée, ce qui m'a permis de constater que la 31^e législature avait au moins une réalisation à son crédit. Enfin, une étude est en cours en vue de modifier l'entrée de la Chambre des communes.

J'ai soulevé la question de privilège à ce propos, parce que je voulais signaler à la Chambre et à la présidence que les fonctionnaires en cause avaient accompli un excellent travail suite à la résolution de la Chambre. Je sais, madame le Président, que vous êtes bien au courant de l'évolution de cette affaire et que vous y êtes intéressée, et comme je ne puis le faire moi-même officiellement, j'aimerais suggérer que vous donniez suite à cette affaire, étant donné que vous êtes responsable de ce qui à trait à la Chambre et des travaux qui progressent si bien. Nous espérons qu'il seront terminés vers la fin de l'été.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Certes, les propos du député sont bienvenus et le programme auquel il fait allusion est en cours. Je n'ai pas encore eu le temps depuis mon accession à ce poste de voir si ces travaux avancent assez rapidement pour accommoder tous ceux qui voudraient visiter la Chambre des communes ou les édifices du Parlement.

Bien entendu, je conviens avec le député que la Chambre et tout l'édifice devraient autant que possible être accessible à tous. Je suis heureuse de bénéficier de l'appui du député pour que ce projet se réalise le plus tôt possible.

Budget principal des dépenses AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1980-1981

RENVOI À DIVERS COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément à l'article 59 du Règlement, je propose:

Que le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 soit déferé aux divers comités de la Chambre comme suit.

Puis-je être dispensé de donner lecture de cette très longue motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le président du Conseil privé (M. Pinard) propose que le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, déposé sur le bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980, soit déferé aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit: Dois-je me dispenser d'en donner lecture?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici la suite de la motion précitée:]

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10 et 15

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 120 et 125

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, L45, L50, 55 et 60

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Développement économique, crédit 1

Finances, crédits 1, 5, 10, 15, 25 et 30

Industrie et Commerce, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, L45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Revenu national, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Pêches et Océans, crédits 1 et 5

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1 et 5

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Développement social, crédit 1

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, L50, L55, 60 et L65

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Secrétariat d'État, crédits 60 et 130